

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

Nom complet du demandeur :		
Adresse électronique (e-mail) :		
Contact(s) téléphonique(s) :		
Motif du déplacement au Portugal :		
DOCUMENTS À FOURNIR PAR TOUS LES DEMANDEURS DE VISA SCHENGEN		
Formulaire de demande de visa avec 1 photo récente (en couleur, format passeport) <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire dûment rempli, daté et signé par le demandeur. Si le demandeur est mineur d'âge ou une personne légalement incapable, le formulaire doit être signé par le tuteur légal. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Passeport : <ul style="list-style-type: none"> • Passeport devant comporter obligatoirement deux pages vierges, avec une validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité marocaine <i>Si le demandeur n'est pas de nationalité marocaine : copie du titre de séjour avec une validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé et documents prouvant l'état civil.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance voyage : <ul style="list-style-type: none"> • Assurance couvrant les dépenses nécessaires pour des raisons médicales, y compris soins médicaux d'urgence et/ou soins d'hospitalisation d'urgence et éventuels frais de rapatriement. Cette assurance, avec une couverture minimale de 30 000 €, doit être valable dans tout l'espace Schengen et couvrir toute la durée du séjour prévu. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve du moyen de transport : Réservation d'un billet aller-retour (avion, autobus ou bateau, selon le cas), indiquant le nom, le numéro du moyen de transport ainsi que les dates d'entrée et de sortie de l'espace Schengen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de moyens de subsistance pendant le séjour <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais par l'organisation ou l'organisme invitant le demandeur de visa ou par l'organisation ou l'organisme d'origine de celui-ci ; ou • Prise en charge des frais par un particulier avec preuve des ressources de l'hôte ou du garant, par le biais de la présentation du relevé d'un compte bancaire pour les trois derniers mois (original et portant le cachet de la banque) ; ou • Relevé d'un compte bancaire au Maroc pour les trois derniers mois (original et portant le cachet de la banque), de préférence du compte où est versé le salaire ; ou 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

<ul style="list-style-type: none"> • Autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale accompagnée de son relevé bancaire, bordereau d'échange de devises). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous ne disposez pas de moyens de subsistance propres ou si une tierce personne ou entité prend en charge vos frais de voyage, voir les documents requis ci-dessous, selon l'objet du voyage.</p>		
<p>Preuve d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réservation(s) d'hôtel confirmée(s) ; ou preuve que le demandeur de visa loue ou possède des biens immobiliers au Portugal ; ou autre confirmation d'hébergement. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous ne disposez pas de conditions de logement ou une tierce personne ou entité fournit l'hébergement, voir les documents requis ci-dessous, selon l'objet du voyage.</p>		
<p>MINEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si le mineur voyage avec un seul parent</u>, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal, sauf lorsqu'un seul des parents est titulaire de l'autorité parentale sur le mineur (ce qui doit être prouvé) ; • <u>Si le mineur voyage seul</u> (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale ; • Copie du passeport ou de la carte d'identité de chacun des parents ; • Copies certifiées conformes de l'acte de naissance du mineur et du livret de famille des parents ; • Engagement de prise en charge des frais, signé et légalisé, accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel du ou des parents ou représentants légaux, selon les catégories ci-dessus ; et/ou • Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière). 		
PREUVES DE LA STABILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE		
<p>a) Hommes/ Femmes d'affaires, commerçants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ «Bulletin n° 7» (« registre du commerce ») délivré par le tribunal de commerce ou de première instance ; ➔ Statuts de la société marocaine (document original) ; ➔ Déclaration d'impôt sur le revenu (IGR) de la société marocaine pour l'année en cours (original) ; ➔ Relevé du dernier paiement en date des autres impôts payés par la société marocaine (original) ; ➔ Relevés bancaires de la société marocaine pour les trois derniers mois (originaux et portant le cachet de la banque) ; ➔ Relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois (originaux et portant le cachet de la banque) ; ➔ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière). 		

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

b) Salariés:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Attestation d'emploi;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Attestation de déclaration de salaires à la CNSS;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Trois derniers bulletins de salaire (originaux);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) pour les trois derniers mois ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Pour les travailleurs étrangers (<i>non applicable aux ressortissants de la Tunisie, de l'Algérie ou du Sénégal</i>) un contrat de travail portant le cachet du ministère du travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Retraités:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Attestation du droit à pension ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) pour les trois derniers mois ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Fonctionnaires:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Attestation de fonction;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Copie recto verso de la carte de la CNOPS;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Trois derniers bulletins de paie (originaux) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) pour les trois derniers mois ; et/ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Agriculteurs:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Preuve du statut d'agriculteur (par exemple, certificat délivré par la Chambre d'Agriculture);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Certificat de propriété de terres agricoles ; et/ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Professions réglementées par un ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Carte professionnelle du demandeur ou attestation délivrée par l'ordre professionnel, selon le cas ; et/ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Relevés bancaires (originaux et portant le cachet de la banque) relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Personnes exerçant une profession / activité spécifique :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Membres de la Cour royale, du gouvernement, du Parlement, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental ou du Conseil national des droits de l'homme : note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ Hauts fonctionnaires de l'État marocain : attestation de fonction délivrée par l'organisme compétent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

<ul style="list-style-type: none"> ➔ Recteur d'université ou doyen : attestation de fonction délivrée par l'université concernée ; ➔ Personnel d'une délégation de l'Union européenne, d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État membre : attestation de fonction délivrée par l'employeur ; ➔ Conjoint et enfant mineur ou à charge des personnes susmentionnées : preuve du lien de parenté. ➔ Bénéficiaire d'une bourse dans le cadre du programme européen Erasmus+ ou d'autres programmes de mobilité de l'UE (Horizon 2020, etc.) : lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil dans l'État membre de destination. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Personnes sans emploi: <ul style="list-style-type: none"> ➔ Engagement de prise en charge des frais, signé et légalisé, accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel de la personne assurant cette prise en charge, selon les catégories ci-dessus, et de ses relevés bancaires pour les trois derniers mois (originaux et portant le cachet de la banque), le cas échéant ; et/ou ➔ Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Étudiants: <ul style="list-style-type: none"> ➔ Certificat de scolarité ou carte d'étudiant pour l'année en cours. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EXIGENCES SPÉCIFIQUES SELON L'OBJECTIF DU VOYAGE		
<u>TOURISME ET/OU VOYAGE PRIVÉ OU VISITE À DES FAMILLES:</u>		
a) Tourisme <ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'un voyage organisé ; ou confirmation de réservation d'hôtel ; ou titre de propriété relatif à des biens situés au Portugal ; 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Voyages à caractère familial ou privé : <ul style="list-style-type: none"> • Invitation et statut de l'hôte (famille ou particulier), le cas échéant. Si le garant/hôte est un citoyen portugais ou un résident légal au Portugal : présentation d'une attestation de prise en charge (« <u>Termo de Responsabilidade</u> ») avec la signature dûment légalisée, accompagnée de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Copie de la carte d'identité / titre de séjour au Portugal du souscripteur ; et ○ Déclaration fiscale (IRS) du souscripteur (année précédente) ; et ○ Relevé bancaire du souscripteur (3 derniers mois). • Documents prouvant l'existence d'un lien familial, si applicable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Acte de mariage: afin d'établir une relation entre époux; ou ○ Carte d'identité marocaine (y compris celle de l'hôte): afin d'établir un lien entre frères / sœurs / parents; ou ○ Extrait d'acte de naissance: afin d'établir un lien entre frères et sœurs, parents, cousins, etc. Les extraits d'actes de naissance des parents respectifs des cousins doivent être présentés; ou ○ Livret de famille ; ○ Tout autre document pertinent, le cas échéant. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



S.

R.

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

VOYAGE D'AFFAIRES OU À CARACTÈRE PROFESSIONNEL <ul style="list-style-type: none">• Invitation de la société ou de l'organisation au Portugal qui a invité le demandeur de visa ;• Ordre de mission délivré par l'employeur du demandeur ; <p>Les deux documents doivent attester au moins : l'identité du ou des demandeurs, leur statut, l'objet du voyage, la durée du séjour et le lieu de séjour du ou des demandeurs, des informations sur le financement du séjour</p> <ul style="list-style-type: none">• Preuve de relations d'affaires avec la société accueillant le demandeur au Portugal, le cas échéant ;• Billets d'entrée à des foires et à des congrès, le cas échéant ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOYAGES À DES FINS CULTURELLES, SPORTIVES, RELIGIEUSES, EDUCATIVES, DE RECHERCHE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE <ul style="list-style-type: none">• Lettre d'invitation ou document officiel émanant de l'organisateur de l'événement au Portugal, mentionnant : le nom complet du ou des demandeurs de visa ; l'objet du voyage ; la durée du séjour et des précisions sur le financement du séjour ;• Lettre officielle du ministère ou de l'organisme marocain compétent dans le domaine de la culture, du sport, de la religion, de l'éducation, de la recherche ou de la formation professionnelle. <p>Les deux lettres doivent attester au moins : l'identité du ou des demandeurs, leur statut, l'objet du voyage, la durée du séjour et le lieu de séjour du ou des demandeurs, des informations sur le financement du séjour. Si l'entité hôte couvre toutes les dépenses du séjour au Portugal, elle doit émettre une déclaration expresse en ce sens.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOYAGES OFFICIELS <ul style="list-style-type: none">• Invitation officielle ;• Note verbale ou ordre de mission délivré par la ou les autorités marocaines concernées attestant : l'identité du demandeur (c'est-à-dire la personne qui effectue le voyage officiel), l'intitulé officiel de sa fonction, l'objet du voyage, la durée du séjour envisagé, le lieu de séjour du demandeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOYAGES ENTREPRIS AUX FINS DE TRAITEMENT MÉDICAL (séjour inférieur à 90 jours) <ul style="list-style-type: none">• Certificat délivré par un médecin ou un établissement de soins confirmant la nécessité de suivre un traitement médical spécifique au Portugal ;• Document officiel délivré par l'établissement de soins portugais confirmant que le traitement médical spécifique demandé pourra être dispensé et que le patient sera admis à cette fin ;• Preuve du prépaiement du traitement ;• Toute autre correspondance entre le médecin qui envoie le demandeur de visa et l'institution de soins portugaise qui le reçoit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECÇÃO CONSULAR DA EMBAIXADA DE PORTUGAL EM RABAT

MARINS AYANT L'INTENTION D'EMBARQUER SUR UN NAVIRE AU PORTUGAL		
<ul style="list-style-type: none"> • Livret de marin, si nécessaire ; • Contrat de travail ou lettre de nomination (mentionnant la durée d'emploi), permettant au marin de monter à bord du navire ; • Invitation de l'armateur/agence maritime au Portugal dans lequel le marin embarquera. <p>L'invitation doit être signée, porter le cachet de l'armateur/agence maritime et mentionner les données suivantes: nom et prénoms du marin, lieu et date de naissance, numéro de passeport, numéro du livret de marin, date de délivrance et durée de validité du passeport et du livret de marin; fonctions du marin à bord du navire, nom et pavillon du navire, port et date d'embarquement et de débarquement, itinéraire que le marin empruntera pour parvenir au Portugal [<i>précisant la date et le point d'entrée (aéroport) dans l'espace Schengen</i>].</p> <p>L'armateur ou l'agence maritime établi(e) au Portugal est également tenu(e) de préciser qu'il/elle sera entièrement responsable du marin dès son arrivée au Portugal (y compris en cas de rapatriement) et qu'il/elle veillera à ce que le marin embarque effectivement à bord du navire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRANSIT AÉROPORTUAIRE (ESCALE AÉROPORTUAIRE)		
<ul style="list-style-type: none"> • Visa ou autorisation d'entrée vers le pays de destination finale ; • Billet permettant de poursuivre le voyage vers la destination finale après le transit aéroportuaire envisagé au Portugal. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REMARQUES :		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les documents présentés dans le cadre de la demande de visa doivent être des originaux et ne seront pas restitués aux demandeurs. Si vous souhaitez récupérer les documents originaux, vous devez joindre une copie de ces documents lors du dépôt de la demande.</i> - <i>Tous les documents doivent être présentés en français, portugais ou anglais, ou accompagnés d'une traduction officielle dans l'une de ces langues, effectuée il y a moins de 3 mois. Les documents expirés seront rejettés.</i> - <i>Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa.</i> - <i>La Section consulaire de l'Ambassade du Portugal à Rabat se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus à tout moment. Un entretien téléphonique ou en présentiel avec le demandeur peut également être réalisé s'il est jugé opportun.</i> - <i>La présentation de tous les documents exigés et le paiement des frais administratifs de traitement de la demande de visa n'impliquent pas l'octroi automatique du visa, ni le remboursement des frais en cas de refus.</i> - <i>Pour plus d'informations sur les visas Schengen, notamment sur les documents requis et la législation applicable, consultez : Short Stay Visa - Required Documentation - Short Stay Visas (Schengen) - Visa</i> - <i>Pour plus d'informations concernant les moyens de subsistance nécessaires, consultez: Means of subsistence - Required Documentation - Short Stay Visas (Schengen) - Visa</i> 		